



Refus visa de retour a mon mari

Par **SONIA1968**, le 14/12/2017 à 12:24

BONJOUR marque de politesse[smile4]

En date du 17/08/2016 mon mari a fait parvenir à vos services une demande de carte de séjour. il a eu droit à un récépissé de six mois après il a eu un renouvellement de trois mois à la date du 15/02/2016. En date du 26/02/2016 mon mari était contraint de retourner en Algérie après un appel téléphonique lui annonçant que l'état de santé de son défunt père s'est dégradé et a été évacué en urgence pour la 2ème fois et qu'il était mourant (tumeur de cerveau) et cela après de vous avoir envoyé un courrier auparavant par poste et par mail sans recevoir à ce jour aucune réponse de votre part comme je vous signale qu'on a appelé la préfecture par téléphone et après avoir exposé notre cas on nous a conseillé de prendre rendez-vous, on nous a conseillé de faire le voyage et demander les visas de retour à l'ambassade une fois là-bas après qu'on leur a expliqué que c'était impossible vu que les rendez-vous étaient disponibles qu'après deux mois. Après le décès de mon beau père j'ai pu rejoindre mon mari on a déposé une demande de visas de retour avec tous les documents justifiant son départ (dossiers médicaux titre d'hospitalisation de son défunt père et acte de décès et la copie du récépissé expiré) et il a reçu un courrier par mail le : 24/05/2016 lui demandant une lettre exposant et clarifiant sa situation familiale actuelle. chose qu'on a fait. J'ai rejoint mon mari la fin juin jusqu'au 08/09/2016 et nous envisagions de faire le retour ensemble. Le premier septembre mon mari a reçu un courrier du consulat d'Alger lui notifiant un refus de visa sans aucun motif. Nous sommes surpris moi et mon mari de cette décision et nous contestons formellement vu que chacun de nous se trouve loin de l'autre depuis plus de dix-huit mois.

Je resterais en outre à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, en vous remerciant par avance et dans l'espoir de l'aboutissement de cette démarche, je vous prie d'agréer madame, monsieur le préfet l'expression de mes salutations respectueuses.

Par **amajuris**, le **14/12/2017** à **14:56**

bonjour,

le refus de visa concerne le consulat et non la préfecture.

votre mari peut faire un recours devant la Commission de recours contre les décisions de refus de visa (CRRV).

voir ce lien:

<https://alger.consulfrance.org/Le-recours-devant-la-Commission-de>

salutations

Par **SONIA1968**, le **14/12/2017** à **15:29**

oui on fais ca a aussi été refuser

Par **amajuris**, le **14/12/2017** à **17:31**

quel le motif exact de ce refus de visa ?

Par **SONIA1968**, le **14/12/2017** à **23:17**

ils nous ont pas donner le motif